

PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEUZEVILLE

SEANCE du JEUDI 22 FEVRIER 2024 à 19h00

Date de Convocation : 15 Février 2024

Nombre de membre en exercice : 27

L'an Deux Mil Vingt Quatre,
Le Vingt Deux Février à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël COLSON, Maire.

Etaient Présents : Mmes et MM. COLSON, CHÂRON, GUESDON, GUEST, STRICHER, DINE, GIRARD, NOËL, BRASY, JOLY, BAILLEMONT, BOSCHER, CANTAIX, FERREUX, MAGDELAINE, PAILLER, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient Absents : Mmes et MM. CARPENTIER, BEIGBEDER, PALOTAI, LE DANTEC, MERCIER, ELEXHAUSER, LUCAS, GUIRAUD, LEGAN, NATTAGH, DELANNEY, excusés

Procurations : M. CARPENTIER à Mme NOËL, Mme BEIGBEDER à M. COLSON, Mme PALOTAI à M. DINE, M. LE DANTEC à Mme CHÂRON, Mme MERCIER à Mme JOLY, M. ELEXHAUSER à M. GUESDON, Mme LUCAS à M. BOSCHER, Mme LEGAN à M. MAGDELAINE, Mme DELANNEY à M. PAILLER.

Quorum : 16/27

Nomination du secrétaire de séance : M. Anthony BOSCHER a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance

Présentation de la charte architecturale par le CAUE 27

Adoption des procès-verbaux des séances du conseil municipal du 30 novembre 2023 et 1^{er} février 2024 par les membres présents lors de la séance.

Demande de subventions 2024

Demandes de crédits scolaires 2024

Débat d'orientation budgétaire 2024

M 57 – règlement budgétaire et financier

Approbation du projet de PLUi arrêté

Acquisition de terrain pour la STEP

Acquisition de terrain pour le parc

EPFN – quartier bas carbone – allongement de la durée du portage foncier

Modification du tableau des effectifs

Convention d'adhésion à la mission conseil et assistance chômage du CDG 27

Demande de subvention pour l'extension du système de vidéo-protection urbaine au titre du FIPD 2024 et auprès du Département

Demande de subvention pour les alarmes des écoles au titre du FIPD 2024

Fonds de concours CCPHB pour l'Allée Colas, le Chemin des Franches Terres et l'entrée de la Blottière

Facturation des dommages causés par des tiers identifiés

Vente du minibus

Informations

Décisions du maire

Questions diverses

02 / 2024 – ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023 ET 1^{er} FEVRIER 2024

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à approuver, avec ou sans observation, les procès-verbaux des réunions du conseil municipal des 30 Novembre 2023 et 1^{er} Février 2024.

Il est demandé aux seuls élus présents lors de la séance de prendre part au vote et aux membres suivants de ne pas y participer, ces derniers étant absents :

Au conseil municipal du 30 Novembre 2023 :

Mmes et MM. CHÂRON, DINE, PALOTAI, NOËL, LE DANTEC, MERCIER, LUCAS, GUIRAUD, LEGAN, DELANNEY, NATTAGH.

Au conseil municipal du 1^{er} Février 2024 :

Mmes et MM. CARPENTIER, STRICHER, GIRARD, LE DANTEC, LUCAS, CANTAIX, GUIRAUD, NATTAGH.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de séance du 30 Novembre 2023, sans participation au vote des membres listés ci-dessus.

APPROUVE le procès-verbal de séance du 1^{er} Février 2024, sans participation au vote des membres listés ci-dessus.

AUTORISE M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

03 / 2024 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2024

Monsieur le Maire donne connaissance des propositions faites par la Commission des Finances pour l'attribution de subventions aux associations locales au titre de l'**année 2024**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Vu l'avis de la commission des finances

Et après en avoir délibéré,

VOTE les subventions dont le montant total **140 954,50 €** sera inscrit au **Budget Primitif 2024** ainsi qu'il suit :

1 - CULTURE - SPORTS

ASS ART'BRAMAINS	7 000,00 €
ASS COMM MUSIQUE ET DANSE	15 000,00 €
BEUZEVILLE ATHLETIC CLUB	49 500,00 €
BOXING MUSCULATION CLUB BEUZEVILLE	13 700,00 €
KARATE CLUB BEUZEVILLE	1 400,00 €
PIPELETTES ET CIE	500,00 €
UNION MUSICALE DE BEUZEVILLE	9 500,00 €
VELO CLUB BEUZEVILLAIS	500,00 €
ECURIE ST HELIER	1 500,00 €
LES JOURS HEUREUX	800,00 €
THEATR'HALLE	500,00 €

2 - EDUCATION – FORMATION BEUZEVILLE

ASSOCIATION DES PARENTS ELEVES PRIM ET MATER	860,00 €
COOP SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	900,00 €
VOYAGES & PROJETS EDUCATIFS EM	6 450,00 € (<i>versé sur justificatif</i>)
COOP SCOLAIRE EC PRIMAIRE	2 100,00 €
VOYAGES & PROJETS EDUCATIFS EP	12 505,00 € (<i>versé sur justificatif</i>)
SACD'ADO	1 000,00 €

EDUCATION – FORMATION HORS COMMUNE

MFR NEUFCHATEL EN BRAYE

25,00 €

MFR POINTEL	25,00 €
<u>3 - INTERET SOCIAL</u>	
AMICALE - PERSONNEL DE LA VILLE	12 000,00 €
ANCIENS COMB. PRISON GUERRE	200,00 €
CLUB DES AINES	950,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	1 400,00 €
UNION NATIONALE COMBATTANTS	350,00 €
AMIS MONUMENTS et SITES de L'EURE	50,00 €
PREVENTION ROUTIERE	78,00 €
LES FLORALIES DE L'EURE	180,00 €
UNION DES MAIRES ET ELUS 27	908,00 €
ASSOCIATION CHAT SANS FAMILLE	500,00 €

AMENAGEMENT-TOURISME

CAUE 27	573,50 €
TOTAL	140 954,50 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec le B.A.C.O.S conformément aux dispositions de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (subventions supérieures à 23.000 €).

04/2024 – DEMANDES DE CREDITS SCOLAIRES 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance des demandes formulées par les directrices des Ecoles de BEUZEVILLE,
Vu l'avis de la commission des finances
Et après en avoir délibéré,

ARRETE comme suit les crédits scolaires attribués aux Ecoles Maternelle et Primaire de BEUZEVILLE à inscrire aux articles 6067 et 6574 du Budget Primitif 2024 :

Fournitures scolaires (art. 6067)

<i>ECOLE MATERNELLE</i>		<i>ECOLE ELEMENTAIRE</i>	
142 élèves x 50,00 €	7 100 €	280 élèves x 70,00 €	19 600 €
Manuels scolaires	300 €	Manuels scolaires	0 €
Bibliothèque	300 €	Bibliothèque	0 €
Papiers, cartons	2 600 €	Papiers, cartons, consommables informatiques	2 400 €
		ULIS	1 200 €
TOTAUX	10 300 €		23 200 €

Activités – Subventions (art. 6574)

ECOLE MATERNELLE		ECOLE ELEMENTAIRE	
Coopérative Scolaire	0 €	Coopérative Scolaire	0 €
Spectacle à l'Ecole (<i>versé sur justificatif</i>)	1 250 €	Théâtre (<i>versé sur justificatif</i>)	3 600 €
Aide aux voyages (<i>versé sur justificatif</i>)	1 800 €	Aide aux voyages (<i>versé sur justificatif</i>)	2 380 €
Projet Cirque	3 400 €	Projet Equithérapie / ULIS (<i>versé sur justificatif</i>)	525 €
		Projet Ecoles et Cinéma (<i>versé sur justificatif</i>)	5 000 €
		Projet Expression Danse	1 000 €
TOTAUX	6 450 €		12 505 €

Total Général

ECOLE MATERNELLE		ECOLE ELEMENTAIRE	
TOTAUX	16 750 €		35 705 €

05/2024 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Monsieur le Maire rappelle que l'adoption du nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 implique l'application de l'article L5217-10-4 du CGCT et la présentation des orientations budgétaires dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sur la base du rapport, annexé, remis à chacun et présenté en séance,

PREND ACTE de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires 2024.

06/2024 – M 57 – REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Par délibération du 30 novembre 2023, le conseil municipal a approuvé le passage du budget général à la nomenclature M57 à compter du 01 janvier 2024,

Cette mise en oeuvre nécessite l'adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF) qui fixe notamment les modalités d'adoption du budget par l'organe délibérant et définit les règles de gestion par l'exécutif des Autorisations de Programme et Autorisations d'engagement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu la délibération du 30 novembre 2023 approuvant le passage du budget général à la nomenclature M57 à compter du 01 janvier 2024,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le règlement budgétaire et financier ci-annexé.

07/2024 – AVIS SUR LE PROJET DE PLUI ARRETE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 06 juillet 2023, le conseil municipal a débattu sur les orientations de développement du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) construit autour de 3 axes déclinés en 21 orientations générales. Ces orientations ont été traduites sous forme réglementaire dans les documents graphiques et écrits du PLUi.

Par délibération en date du 8 novembre 2023, le conseil communautaire de la CCPHB a tiré le bilan de la concertation et a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Les communes disposent d'un délai de trois mois à compter du 12 décembre pour émettre un avis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable sur le projet de PLUi arrêté.

08/2024 – ACQUISITION DE TERRAIN POUR LA STEP

L'office notarial de Beuzeville a fait part que M. et Mme CHEVALIER étaient vendeurs des parcelles cadastrées section F 184 et 185 d'une contenance de 2 750 m² situés à côté de la station d'épuration.

Dans la perspective des travaux de remise à niveau de la station et de potentielles mesures compensatoires à mettre en œuvre pour les zones humides, une proposition d'acquisition a été faite au prix de 5 000 € et acceptée par les propriétaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir le terrain cadastré section F 184 et 185 pour une superficie totale de 2 750 m² pour la somme de 5 000 euros,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui sera rédigé par l'Office Notarial de BEUZEVILLE et tous documents utiles à la réalisation de cette opération.

09/2024 – ACQUISITION DE TERRAIN – RUE DU LION – SUCCESSION BOULANGER

Par délibération du 1^{er} avril 2022, le conseil municipal a décidé d'acquérir le terrain situé à l'arrière du futur parc rafraîchissant, rue du Lion cadastré section AD n° 80 et 81 d'une superficie de 560 m² sur lequel se trouve un bâtiment dégradé à démolir.

Dans le cadre du projet de réhabilitation du manoir et l'accompagnement avec le fonds friches en partenariat avec la Région, l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie a été demandée pour procéder à cette acquisition, pour un montant de 30 000 € (honoraires de négociation inclus).

Toutefois, l'EPFN a fait savoir que cette acquisition devra attendre le démarrage des travaux sur le manoir pour réaliser simultanément les opérations de démolition.

S'agissant d'une propriété en succession et pour ne pas faire patienter davantage les héritiers, il est proposé de procéder directement à l'acquisition par la ville de BEUZEVILLE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir le terrain cadastré section AD n° 80 et 81 d'une superficie de 560 m² pour la somme de 30 000 euros,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui sera rédigé par l'Office Notarial de BEUZEVILLE et tous documents utiles à la réalisation de cette opération.

10/2024 – EPFN – QUARTIER BAS CARBONE – ALLONGEMENT DE LA DUREE DU PORTAGE FONCIER

Par délibération du 21 septembre 2017, le portage foncier du futur quartier bas carbone situé route de Pont-Audemer a été confié à l'EPF Normandie.

A ce jour, l'EPF est propriétaire pour notre compte des parcelles cadastrées section AH, 19, 21, 58, 60, 70 et 72.

Pour mémoire, la parcelle 58 a fait l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration de l'EPFN en date du 09 juin 2023 accordant à la Commune un délai supplémentaire de portage jusqu'au 28 septembre 2026.

Le délai de portage de 5 ans arrivant à échéance le 19 avril 2024 pour les parcelles cadastrées section AH n° 19 et 60 acquises le 19 avril 2019 des époux LONCKE, il est proposé au conseil municipal

d'autoriser M. le Maire à solliciter un report de la date de rachat à 5 ans après l'acquisition de la dernière parcelle ENGELS (soit 2027).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à solliciter un report de la date de rachat à 5 ans après l'acquisition de la dernière parcelle ENGELS (soit 2027).

11/2024 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Compte-tenu des possibilités d'avancements de grade et de réussite au concours et d'inscription sur liste d'aptitude 2024, il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

N° Poste : CREATIONS au 01/03/2024

Avis du Comité Technique en attente (13/03)

Catégorie C

n° 24 : Adjoint Technique Principal de 2^{ème} CI TC

n° 26 : Adjoint Technique Principal de 1^{ère} CI TC

N° Poste : CREATIONS au 01/04/2024

Avis du Comité Technique en attente (13/03)

n° 58 : Technicien Principal de 2^{ème} CI TC

N° Poste : SUPPRESSIONS au 01/03/2024

Catégorie C

n° 21 : Adjoint Technique TC

n° 26 : Adjoint Technique Principal de 2^{ème} CI TC

N° Poste : SUPPRESSIONS au 01/04/2024

n° 58 : Technicien TC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder à la modification du tableau des effectifs tel que présenté.

12/2024 – CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION CONSEIL ET ASSISTANCE CHOMAGE DU CDG 27

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2^{ème} et 4^{ème} alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives.

Il est proposé de solliciter le Centre de Gestion de l'Eure pour une mission de conseil et d'assistance chômage pour nous assister dans une procédure de licenciement d'un agent pour inaptitude.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et de procéder à toutes formalités afférentes.

13/2024 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION URBAINE AU TITRE DU FIPD 2024 ET AUPRES DU DEPARTEMENT

Dans le cadre de l'appel à projet 2024 du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), les projets d'installation de caméras sur la voie publique peuvent être subventionnés.

La commune de Beuzeville souhaite étendre son système de vidéoprotection mis en place afin de compléter le maillage territorial existant et combler les secteurs de actuellement dépourvus de couverture vidéo, tant pour le contrôle de flux, que pour la protection des zones sensibles. Ce nouveau maillage permettra de renforcer l'efficacité de la couverture actuelle et permettra de lutter efficacement contre toutes formes d'atteintes aux personnes et aux biens, de la délinquance itinérante et prévenir du terrorisme. Le coût total de cette extension est estimé à 39 847 € HT.

De plus, dans le cadre de la coopération avec gendarmerie et afin d'assurer la sécurité des trois agents de la police municipale lors des interventions sur la voie publique, la commune souhaite faire l'acquisition d'un réseau radio numérique pour l'interopérabilité.

Celui-ci permettra notamment d'être géolocalisée pour l'envoi de renfort par la gendarmerie si la police municipale se retrouve en difficultés lors d'une intervention. Le coût de l'acquisition du matériel et de son installation s'élève à 1 986,36 € HT. Le FIPD peut contribuer à l'achat de ces équipements à hauteur de 420 € par radio.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention :

- Auprès de l'Etat au titre du FIPD 2024 :
 - o à hauteur de 60 % pour un montant total de 24 961 € HT pour le programme d'extension du système de vidéoprotection urbaine
 - o d'un montant de 1 260 € (420 € x 3) pour l'acquisition et l'installation du réseau de radio numérique pour l'interopérabilité
- Auprès du Département de l'Eure à hauteur de 20 % pour un montant de 7 969 € HT pour le programme d'extension du système de vidéoprotection urbaine.

14/2024 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ALARMES DES ECOLES AU TITRE DU FIPD 2024

Dans le cadre de l'appel à projet 2024 du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), la commission des finances propose au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FIPD 2024, à hauteur de 60 % pour un montant de 8 325 € HT pour l'installation d'alarmes aux écoles dont le montant total du projet s'élève à 13 876,46 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FIPD 2024 à hauteur de 60 % pour un montant de 8 325 € HT pour l'installation d'alarmes aux écoles dont le montant total du projet s'élève à 13 876,46 € HT.

15/2024 – FONDS DE CONCOURS CCPHB POUR L'ALLEE COLAS, LE CHEMIN DES FRANCHES TERRES ET L'ENTREE DE LA BLOTTIERE

La communauté de communes nous a fait savoir que sur la base des estimations de travaux, dans l'hypothèse où la commune ne bénéficierait d'aucune aide au titre du renouvellement de la couche de roulement (DETR), la participation de la CCPHB est estimée à :

- 18 776,39 € HT pour l'Allée COLAS (soit 27,21 € HT/m²)
- 6 803,04 € HT pour le chemin des Franches Terres (sur la base de 27,31 € HT/m²)

Soit un total de 25 579,43 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de fonds de concours auprès de la CCPHB au titre du renouvellement de la couche de roulement pour l'Allée Colas et le chemin des Franches Terres.

16/2024 – FACTURATION DES DOMMAGES CAUSES PAR DES TIERS IDENTIFIES

Lors d'accidents (généralement de circulation) causés au préjudice de la ville, il arrive parfois que les responsables préfèrent indemniser la ville sans passer par leur assureur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à facturer directement aux responsables les dépenses engagées au vu des factures acquittées et des moyens humains mis en œuvre sur la base d'un état descriptif.

17/2024 – VENTE DU MINIBUS

Dans le cadre d'un nouveau contrat de régie publicitaire, la société INFOCOM-France met à disposition gratuite de la Ville de Beuzeville un nouveau minibus neuf de 9 places pour une durée de 2 années renouvelable une fois.

Le précédent qui avait été racheté par la Ville a donc été remis en vente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de céder le véhicule au garage Normandy de Beuzeville au prix de 10 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45